

## ANNEXE XX

### FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX VENTES DE BOUTEILLES DE GAZ PAR LES DISTRIBUTEURS

Formulaire à envoyer par courriel à [environnement@gouv.mc](mailto:environnement@gouv.mc) ou par voie postale à : Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvieille, 98000 Monaco.

#### LE DÉCLARANT

Nom, Prénom ou Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Année des données déclarées : \_\_\_\_\_

	<b>Quantité (en kg) vendue et livrée à Monaco</b> (hors revente à un fournisseur monégasque)	<b>Caractéristiques des produits :</b> Pouvoir calorifique inférieur (PCI) (en MJ/kg), masse volumique (en kg/m <sup>3</sup> ) et pourcentage de biocombustible <b>(joindre la fiche produit)</b>
<b>Butane</b>		PCI
		Masse volumique
		% de biocombustible
<b>Propane</b>		PCI (MJ/Kg)
		Masse volumique
		% de biocombustible
<b>Autre carburant</b> (à préciser)		PCI
		Masse volumique
		% de biocombustible

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'entreprise, le cas échéant :

*La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.*